



LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL

DE LA CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE SUR LE DROIT HUMANITAIRE

HB/GF

	PR	PF	KR	HE		7a
Date	21.11	22.11	30/11			
Visa	MP	B	6	Ull		R
EPO		21.11.73				
Ref.	4.11.66(1) - 3					
	RAPPORT No. 7					

Genève, le 20 novembre 1973

du Commissaire général à la Direction des organisations
internationales du Département politique fédéral

XXIIème CONFERENCE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE A TEHERAN

Comme vous le savez, je me suis rendu à Téhéran pour assister à la XXIIème Conférence Internationale de la Croix-Rouge qui réunissait les délégations des Etats parties aux Conventions de Genève, les représentants du Comité International de la Croix-Rouge, de la Ligue et des Sociétés nationales de Croix-Rouge.

Etant donné que la Délégation suisse à cette Conférence présentera un rapport circonstancié, je me bornerai à vous faire part de mes observations en ce qui concerne les débats consacrés à la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire. Ces débats ayant eu lieu au sein de la Commission du droit international, je parlerai exclusivement des travaux de cette commission.

Je voudrais tout d'abord relever que ma présence à Téhéran a été utile à plusieurs égards. Elle m'a permis de prendre contact avec plusieurs délégués qui vraisemblablement seront présents à Genève l'année prochaine. J'ai pu approcher les délégations de pays qui n'avaient pas encore donné de réponse à notre invitation, par exemple l'Union soviétique, pour les prier d'inciter leur gouvernement à nous faire connaître dès que possible leur décision.

./.



- 2 -

En faisant la brève déclaration dont vous trouverez le texte ci-joint, je me suis fait connaître des représentants gouvernementaux présents à la Commission du droit international. J'ai pu les inviter à recommander à leur gouvernement de nous communiquer dès que possible la composition de leur délégation à Genève. J'ai aussi mis l'accent sur la ferme volonté du Gouvernement suisse de tout mettre en oeuvre pour que la Conférence soit couronnée de succès et pour qu'elle soit universelle. D'autre part, pour mettre fin aux rumeurs qui ont circulé tant à Téhéran qu'à New York quant à un éventuel renvoi de la Conférence diplomatique, j'ai tenu à confirmer que cette Conférence aurait lieu comme prévu à Genève, aux dates fixées.

De nombreuses références ont été faites à la Conférence diplomatique, soit verbalement dans des déclarations, soit par écrit dans des résolutions et dans des propositions d'amendements des protocoles additionnels. Toutes les délégations ont parlé de cette Conférence comme un fait acquis. Plusieurs d'entre elles se sont montrées sensibles à l'initiative prise par le Gouvernement suisse. Il aurait donc été inconcevable d'annoncer à Téhéran un renvoi de cette Conférence. Un tel renvoi aurait eu des répercussions profondes pour la Suisse, car je ne vois pas quelles raisons auraient pu être invoquées pour le justifier.

* * *

Deux questions méritent une mention spéciale dans le présent rapport:

1) La résolution qui a été prise à la Conférence de Téhéran demandant à la Conférence diplomatique, sans préjudice pour ses travaux relatifs aux deux projets de protocole, d'examiner la question de l'interdiction ou de la limitation de l'usage des armes conventionnelles propres à causer des souffrances inutiles ou à exercer leurs effets sans discrimination, puis invitant le Comité

./.

- 3 -

International de la Croix-Rouge à convoquer en 1974 une conférence d'experts gouvernementaux chargés d'étudier le problème en profondeur. Il ressort de cette résolution que les travaux sur les protocoles additionnels ne devront pas souffrir de l'étude de la question des armes et que nous ferons bien d'envisager la création d'une quatrième commission, à moins que l'on ne modifie la répartition des tâches entre les trois commissions prévues. J'ai rendu le délégué suédois ~~Blitz~~, l'un des principaux promoteurs de l'étude des armes à la Conférence, attentif au fait qu'il ne saurait y avoir plus de trois réunions simultanées, ce dont il est parfaitement conscient.

2) Comme il fallait s'y attendre, la participation des mouvements de libération nationale a été soulevée. Le principe en est ancré dans une résolution qui, entre autres, prie la Conférence diplomatique d'envisager la possibilité d'inviter les mouvements de libération nationale reconnus par les organisations régionales intergouvernementales à participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs, conformément à la pratique des Nations Unies. (A ce propos, je voudrais relever que la pratique des Nations Unies consiste, si je ne m'abuse, à inviter les représentants de ces mouvements à titre individuel.)

Ainsi que vous le verrez en lisant le texte de ma déclaration, j'ai fait allusion à la présence à Genève de ces représentants sous "une forme appropriée". En prenant la parole, je ne suis pas entré dans les détails, mais au cours de conversations privées avec des délégués, notamment ceux des U.S.A. et du Portugal, j'ai eu la possibilité d'expliquer en quoi consisterait cette forme appropriée. J'ai eu soin de mentionner également le précédent de la Ligue arabe.

Malheureusement, de mes entretiens avec des délégués africains, j'ai dû conclure que notre formule ne sera vraisemblablement pas acceptée et qu'il appartiendra finalement à la Conférence diplomatique de prendre une décision à cet égard. Je me demande d'ailleurs

./.

*Je l'ai fait
moi aussi
Ka*

- 4 -

si la même question ne sera pas reprise également à l'Assemblée générale à New York.

La délégation américaine ayant laissé entendre à des délégués autrichiens que les Etats Unis ne seraient pas représentés à Genève si ces mouvements étaient invités, j'ai tenu à faire part, à titre personnel, de mes vives préoccupations à un délégué américain. Celui-ci m'a laissé entrevoir que nous pourrions reprendre la question à Genève par le canal de la mission permanente des Etats-Unis dans cette ville.

* * *

Les débats de Téhéran nous enseignent d'autre part qu'il faudra s'attendre à ce que ceux de la Conférence diplomatique soient politisés dans une plus ou moins large mesure. En outre, les deux jours prévus pour la discussion générale seront nettement insuffisants et il faudra plutôt envisager 4 ou 5 jours à cet effet. Enfin, les divergences qui se sont déjà manifestées lors des conférences d'experts, seront sinon plus accentuées, du moins tout aussi marquées et que par conséquent les progrès que l'on pourra réaliser pendant la première session seront limités. Donc, il faut d'ores et déjà envisager une deuxième session qui s'étendra très vraisemblablement sur deux mois. Il s'agit, je m'empresse de l'ajouter, d'une estimation tout à fait personnelle.

J'estime aussi qu'un travail très utile peut être effectué aux Nations Unies par M. François Pictet ainsi que par les représentants du CICR. Je ne pense pas, à ce propos, à des débats officiels au sein de la VIème Commission, mais plutôt à des prises de contact dans les coulisses afin de connaître la position des principaux Etats intéressés à la Conférence en ce qui concerne les questions majeures.

Sans donner l'impression que nous nous attendons à recevoir des directives de la part des Nations Unies, nous pouvons fort

./.

bien considérer l'Assemblée générale comme un lieu de rencontre qui permettrait de connaître immédiatement l'opinion de nombreux délégués sans devoir passer par le long chemin des diverses capitales. Cette connaissance des divers points de vue permettrait peut-être d'éviter de longs débats au début de la Conférence.

Quelques autres points méritent encore d'être rappelés:

- 1/ Une déclaration de la Délégation de Norvège qui, tout en se félicitant que le Gouvernement suisse ait invité les Etats membres des Nations Unies non parties aux Conventions de Genève, estime que ces Etats ne devraient pas avoir le droit de vote.
- 2/ De très nombreuses délégations se sont plu à relever le rôle important joué par le CICR, et, soit directement, soit indirectement, réaffirment le rôle de cette institution pour l'avenir.
- 3/ Le représentant des Nations Unies a, dans sa déclaration, montré une tendance à s'arroger le mérite d'avoir largement contribué au développement du droit humanitaire et à affirmer que l'ONU a fait autant et même plus que le CICR dans ce domaine....
- 4/ Le gouvernement iranien a fait preuve d'une très grande générosité dans l'organisation d'ailleurs excellente de la conférence. Il faut être conscient que les moyens dont nous disposons à Genève ne nous permettront pas de suivre cet exemple à tous égards. Il serait néanmoins indiqué que nous fassions des efforts afin de mériter la bonne renommée dont nous jouissons.

Dans ce contexte, je tiens à exprimer ma grande préoccupation devant l'idée d'une cohabitation avec la Conférence sur la sécurité. Cet aspect fera l'objet d'un autre rapport. Néanmoins je tiens à vous faire part d'ores et déjà de mes soucis devant cette solution boîteuse.

- 6 -

Copies à: Monsieur l'Ambassadeur R. Bindschedler
Jurisconsulte du Département politique fédéral

Direction administrative du Département
politique fédéral

Monsieur François Pictet, c/o Observateur de la
Suisse auprès des Nations Unies, New York

